

Concept de formation post-graduée du Service d'Urologie

CHUV-Lausanne

1. Organisation du service

a. Généralités

Le service d'Urologie fait partie du Département des services de chirurgie et d'anesthésie (DSCA). Il regroupe l'ensemble des activités lui permettant de répondre aux exigences d'établissement de catégorie A, défini par l'ISFM/FMH. Traitant au sens large des maladies de la voie urinaires et de l'andrologie, le service d'urologie regroupe les secteurs d'activité suivants : la consultation d'urologie générale ainsi que les consultations spécialisées (prostate, andrologie-fertilité, neuro-urologie), les explorations fonctionnelles (échographie, unité d'urodynamique...), les explorations et méthodes d'intervention endoscopique, la chirurgie ouverte, laparoscopique et robotique. Son activité se déroule sur plusieurs niveaux d'hospitalisation au sein de l'institution, à savoir un service d'hospitalisation comprenant 25 lits au sein d'une unité du DSCA, un secteur de consultations au sein de la polyclinique de chirurgie et un secteur attitré au sein du centre d'endoscopie. Sous l'égide de contrats de partenariats privé-public, la lithotritie extra-corporelle est effectuée à la clinique Bois-Cerf et la robotique sera effectuée à la clinique La Source.

Une unité de recherche fondamentale est rattachée au service d'urologie : l'Unité de recherche en Urologie (URU).

b. Equipe médicale (automne 2011)

Le service d'urologie comprend trois médecins cadres dont un chef de service, professeur ordinaire, un médecin associé remplaçant du chef de service et un médecin associé à 60%. A terme, il est prévu que le service se renforce d'un médecin associé complémentaire (MD-PhD) faisant le lien avec l'URU. Le service compte également sur l'activité de cinq médecins agréés à temps partiel.

Le service comprend trois chefs de clinique, FMH en Urologie et 6 à 7 assistants.

c. Mission du service d'Urologie

Le service d'urologie remplit la double fonction, à savoir de service hospitalier de ville et de service tertiaire pour le canton, voire les cantons limitrophes. A ce titre il prend en charge l'intégralité de l'activité élective de la spécialité tout en assurant un service d'urgence de piquet, 24/24 heures, conformément aux besoins de l'institution et du Canton de Vaud.

Par définition, l'urologie est une spécialité chirurgicale qui comprend le diagnostic, le traitement, la prévention et la réhabilitation de maladies malformatives ou acquises, bénignes ou malignes, des voies urinaires chez l'homme comme chez la femme. Elle traite tout autant de la pathologie que de la fonction des organes concernés. Elle intègre également l'andrologie, soit les troubles de la fertilité masculine et de la fonction sexuelle. L'urologie traite également des répercussions des maladies neurologiques sur les voies urinaires (neuro-urologie), des traumatismes (chirurgie urologique reconstructive) et de l'oncologie (chirurgie oncologique).

d. Collaborations institutionnelle internes et externes

Certaines activités touchant en particulier au domaine oncologique sont réalisées en collaboration étroite avec les partenaires concernés d'autres disciplines au sein du « Centre de la prostate ». Tant au plan de la formation que celui du diagnostic et du traitement, l'urologie entretient une relation étroite avec le service de radiodiagnostic et de radiologie interventionnelle. Comme pour l'ensemble des services médicaux du CHUV, l'urologie collabore avec les services de chirurgies et d'anesthésiologie du DSCA, les services du département de médecine, le service des urgences, le service des soins intensifs, le service de médecine palliative, etc...

La lithotritie extracorporelle est réalisée sur un équipement de la clinique Bois Cerf (Groupe Hirslanden), et un nouveau partenariat privé-public est à l'étude dans le domaine de la chirurgie robotique avec la clinique La Source.

e. Enseignement

Le chef de service et ses adjoints sont impliqués dans le programme de formation pré-graduée de la FBM (Faculté de Biologie et Médecine) de l'UNIL (Université de Lausanne). (Modules B2.6 ; B3.2 ; M1.9 ; M2.5). Les cours et apprentissages cliniques sont régulièrement évalués par les étudiants.

La participation à l'enseignement pré-gradué influence favorablement la qualité de l'enseignement post-gradué.

f. Recherche

Globalement deux thématiques de recherche sont poursuivies, fondamentale et clinique. Sous la direction de Mme le Dr. PD-PhD. Denise Nardelli Haefliger, l'URU développe un programme de recherche dans le domaine de l'immunologie du cancer non musculo-invasif de la vessie. Au plan fondamental, le projet est soutenu par le FNS, Oncosuisse et la FBM. Au plan clinique, le projet est soutenu par Glaxo Smithline. Des colloques sont régulièrement organisés avec la participation de l'ensemble des assistants du service de manière à stimuler leur curiosité et renforcer un esprit de recherche au sein du service.

Chaque assistant est encouragé à poursuivre un thème de recherche clinique ou fondamental selon son désir et l'orientation qu'il veut donner à sa carrière. A cet effet, le service d'urologie entretient de nombreuses collaborations avec d'autres disciplines. Le rapport annuel du service témoigne de l'état d'avancement des travaux.

2. Plan de formation post-graduée en urologie et urologie opératoire

a. Généralités

Le plan de formation post-graduée diffère selon que l'assistant(e) est engagé(e) en vue d'une formation d'urologue ou dans le cadre de la formation d'une autre discipline. Dans la deuxième éventualité, le plan est adapté en fonction du souhait du candidat ou de la candidate et bien entendu des possibilités du service.

La formation du futur spécialiste a pour objectif l'acquisition des connaissances et des techniques qui le rendront apte à pratiquer, en toute indépendance et sous sa responsabilité, dans l'ensemble des domaines de l'urologie et tout ou partie de l'androgologie. L'ensemble des connaissances médico-techniques doit se faire dans le respect des normes du contrôle qualité en vigueur et de l'assurance qualité propre à l'institution. Le candidat doit connaître les principes éthiques, médico-juridiques et économiques qui régissent l'exercice de sa profession.

Un pré-requis à la formation en Urologie est l'achèvement des années de chirurgie générale, voire d'une année de recherche et la réussite de l'examen de base de chirurgie.

Le (la) candidat(e) en formation est engagé(e) pour une période probatoire de 6 mois à 1 an. Ensuite son cursus est adapté à son développement personnel et diffère en fonction de ses objectifs personnels ; en particulier s'il choisit une carrière de clinicien exclusivement ou de clinicien-chercheur selon les différents programmes existants de l'institution et de la FBM, comme celui de MD-PhD.

Le programme de formation suit le « Weiterbildungsprogramm du 1 janvier 2002, révisé en 2008 ».

b. Formation théorique

Au cours de sa formation, le (la) candidat(e) au titre de spécialiste doit acquérir et optimiser ses connaissances dans les domaines théoriques suivants : anatomie, uropathologie et physiopathologie des reins et des voies urinaires hautes et basses ; embryologie et malformations du tractus urogénital ; fonction et dysfonction malformatives et endocriniennes du tractus génital masculin ; étude des voies neurologiques, fonction et dysfonction vésicale d'ordre intrinsèque ou neurologique ; principes généraux des pathologies infectieuses du tractus uro-génital.

Il (elle) doit maîtriser la pharmacologie et l'indication des médicaments propres à la spécialité, en particulier des agents anti-infectieux en liaison avec les prescriptions de l'hygiène hospitalière (infections nosocomiales) ; de même que les agents agissant sur le système nerveux autonome utiles à la fonction vésicale, en lien avec les interactions connues des principes thérapeutiques des maladies cardio-vasculaires (antiarythmiques, antihypertenseurs, diurétiques...). La prescription des médicaments, régulièrement remise en cause, doit se faire conformément aux principes « evidence-based » de leur utilité thérapeutique (relation coût-utilité) et des bases juridiques de la prescription et du contrôle des médicaments en Suisse.

La formation théorique est dispensée par

- L'encadrement de l'activité clinique en consultation, à l'étage, en salle d'opération et en endoscopie
- La participation aux colloques quotidiens du service
- La participation aux colloques littérature du lundi matin
- La participation au colloque hebdomadaire du jeudi après-midi du service d'urologie. Chaque assistant(e) se voit régulièrement chargé(e) de la présentation d'un thème lié à l'apprentissage des lignes de conduite (guidelines) de la profession selon le programme de l'EAU (European Association of Urology) ou de l'EBU (European Board of Urology)
- La participation au colloque hebdomadaire d'uro-radiologie sous la direction du professeur associé de radiodiagnostic, interlocuteur de notre spécialité au CHUV.
- Le recours au travail personnel (lecture, rédaction d'article, de poster...)

c. Formation technique

Le (la) candidat(e) doit se familiariser et finalement dominer les techniques radiologiques et endo-urologiques (diagnostiques et interventionnelles) de base de la spécialité conformément au programme de formation post-graduée.

Chaque candidat participe à l'activité ambulatoire au sein de la policlinique et du service d'endoscopie, ainsi qu'au suivi des patients hospitalisés. Il contribue également au service de garde selon les dispositions de règlement des médecins assistants et chefs de clinique.

Des tournus de 2 mois sous la supervision directe d'un cadre sont organisés dans diverses spécialités de l'urologie (urologie opératoire, neuro-urologie, andrologie), permettant à l'assistant(e) d'optimiser ses connaissances dans chacun de ces domaines.

Une attention particulière est portée à ce qu'un esprit de compagnonnage soit maintenu au sein du service, l'ainé devant apporter sa connaissance au plus jeune, dans le maintien des règles observées au sein du service.

d. Log-book

Le service d'urologie met à disposition un log book cadre permettant au (à la) candidat(e) de suivre l'évolution de sa formation et d'optimiser les objectifs de sa formation, dans l'attente de celui qui doit être validé par l'ISFM.

e. Evaluations

Les candidats sont régulièrement évalués, au minimum annuellement. Chaque évaluation se fait en présence du représentant des ressources humaines du DSCA, (dans le but de garantir la bonne marche de l'entretien), du chef de service et du médecin associé, représentant les cadres et les formateurs directs du candidat. Le (la) candidat(e) fournit une auto-évaluation, laquelle est comparée à l'évaluation des formateurs directs. Le certificat de formation de la FMH est rempli à chaque évaluation.

Etat au 8 août 2011, par le Prof. P. Jichlinski

Chef de service

